

LOT 2 - FICHE-PROJET N°II.04

AMENAGER UNE MAISON DE VILLAGE A SAUVENIERE

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

La fiche-projet vise à offrir aux habitants de Sauvenière les équipements collectifs nécessaires pour répondre aux besoins de l'ensemble des associations présentes dans le village.

Il s'agit de doter le village – un des plus peuplés de l'entité - d'un lieu pour organiser des fêtes et des animations villageoises de plus grande ampleur, un endroit pour les réunions des associations, pour organiser des expos temporaires, pour mieux répondre aux besoins pour les activités parascolaires, d'accueil de la (petite) enfance, etc.

Trois voire quatre pistes ont été évoquées :

- **L'amélioration de la gestion et de l'occupation des bâtiments existants** (maison des associations, salle de gym de l'école), afin d'en optimiser l'utilisation et de réserver la priorité aux associations locales ;
- **L'agrandissement des bâtiments existants**, mais les possibilités semblent limitées si on veut conserver l'espace disponible sur la place du Sablon (à réaménager dans le cadre du lot 1) pour accueillir des activités de grande ampleur comme un chapiteau ;
- **L'acquisition et la rénovation d'une salle privée existante**, voire la **construction d'une nouvelle salle** en site propre.

L'amélioration des infrastructures du village pourrait aussi passer par une combinaison de ces différentes possibilités.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le besoin d'une nouvelle salle a été exprimé par les habitants de Sauvenière, relayés par les membres de la CLDR, qui souhaitent un lieu complémentaire pour les activités des associations.

Sauvenière bénéficie déjà de lieux qui peuvent être occupés par les associations :

- Une maison des associations (ancienne maison communale) est utilisée/gérée par Animagique (activités parascolaires). Elle comporte une petite salle de réunion (20 places assises) et une salle occupée par le club de jeunes (30 places).
- Une salle de sport-réfectoire appartenant à l'école, qui est surutilisée (clubs de sport, danse...) en plus de l'occupation scolaire qui reste forcément la priorité.

Plusieurs associations doivent s'adresser à d'autres salles dans d'autres villages vu la saturation.

On note aussi la présence de la cafétéria du football, mais largement occupée par les clubs de foot et dont la localisation est très excentrée par rapport au village. Elle est parfois louée pour des activités extérieures (WE scouts, fêtes de famille...).

Il existait auparavant des salles privées qui répondaient aux besoins de lieux de rencontre.

Lien direct avec la fiche I.01 – Aménagement du cœur de village de Sauvenière.

3. LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

Le projet répond à divers objectifs de la stratégie :

Obj. 1.1. Gembloux, sa ville et ses villages, renforcer les liens, l'identité locale et le vivre ensemble

Obj. 1.2. Améliorer la vie associative et culturelle

Obj. 1.3. Poursuivre et améliorer l'aménagement et le fonctionnement des lieux de rencontre, intergénérationnels.

Obj. 1.4. Renforcer les services pour tous âges.

Obj. 1.6. Communiquer et informer (en matière de cohésion sociale et de services aux personnes)

Obj. 2.5. Préserver l'environnement rural, le patrimoine bâti et le paysage

Obj. 3.2. Favoriser l'usage des modes doux

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Aspects sociaux et culturels

Ce sont principalement les aspects de cohésion sociale et de dynamisme culturel qui seront impactés par le projet. En bénéficiant d'équipements plus en phase avec leurs besoins, les associations pourraient développer leurs activités et leurs animations de manière plus optimale. Les infrastructures aideront à pérenniser les associations, à en créer de nouvelles, à diversifier les activités proposées. Elles seront aussi un lieu de rencontre entre plusieurs associations et groupes sociaux.

Aspects environnementaux

Les impacts environnementaux du projet seront a priori limités. Si l'offre associative et de loisirs augmente dans le village, cela limitera les besoins en déplacements.

En fonction du lieu choisi, l'impact sur l'environnement pourra être plus ou moins marqué (nuisances de voisinage, impacts sur le milieu écologique...).

Aspects économiques

Il n'y a a priori pas d'impact en termes économiques. Un taux de saturation plus acceptable des

infrastructures permettra d'en garder le prix à un niveau plus favorable au maintien des associations.

5. LOCALISATION ET STATUT

La localisation du projet n'est pas encore fixée, car plusieurs pistes sont à ce stade toujours envisagées comme possibles :

- La **place du Sablon**, pour la solution d'une optimisation de la gestion des infrastructures existantes, ou pour une solution visant l'agrandissement des locaux actuels ;
- Un bâtiment existant pourrait être acquis et réaménagé : les habitants citent l'ancienne salle des fêtes privée (« **Chez Loulou** »), située à l'arrière de la rue du Village ; elle aurait été fermée suite aux normes exigées par les pompiers. Vérifier les possibilités d'acquérir (acquisition, bail...), de réaménager ce bâtiment et de le rendre accessible (parking) ;
- Autre lieu potentiel : **propriété Sohy**, le long du Ravel (près de l'ancienne gare de Sauvenière) ; vérifier également la faisabilité de l'acquisition et du réaménagement ;
- Autre solution : trouver **un lieu et construire une nouvelle structure** (ex. terrain près du cimetière...).

Priorité est à donner à une localisation dans ou proche du centre de Sauvenière, afin de favoriser l'accès des habitants à pied ou à vélo et, en concentrant les bâtiments/les lieux structurants, de renforcer la dynamique collective du village.

6. PORTEURS DE PROJET ET PARTIES PRENANTES

Porteur du projet

Ville de Gembloux
Nombreuses associations locales, CLDR

Parties prenantes

Ecole communale, association des parents de l'école
Ani'magique (qui occupe la maison des associations)
Habitants de Sauvenière
Centre culturel
...

7. PROGRAMME DE REALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- La fiche n'a pas été reprise en priorité 1 car plusieurs scénarios sont encore possibles, depuis l'optimisation de l'infrastructure existante jusqu'à la construction d'une nouvelle salle de village.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

- Réflexion de la CLDR et des habitants sur les besoins non rencontrés en matière de lieux collectifs à Sauvenière. Lien avec l'inventaire des villages réalisé par la CLDR (groupes de travail par village).

Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage

- Vérification des possibilités d'optimisation de l'occupation des locaux actuels (salle de gym de l'école, maison des associations) et inventaire des besoins des associations existantes et potentielles (tennis de table, ONE, Ani'magique, parascolaire et halte-garderie...); la CLDR estime qu'une grande salle pouvant accueillir une centaine de personnes, avec cuisine et sanitaires et louable pour un tarif avantageux pour les associations locales, serait nécessaire.
- Vérification des possibilités d'agrandissement des bâtiments actuels (avant, arrière...) tout en tenant compte des aménagements prévus sur la place du Sablon ;
- Des liens avec le Centre culturel sont à encourager, tout en réservant les infrastructures en priorité aux associations du village et en ne saturant pas leur occupation ;
- Prévoir des espaces suffisants pour permettre le stockage du matériel des associations.

Démarches administratives à réaliser

- Contacts préalables avec les acteurs concernés : associations locales, école communale, Ani'magique... afin de déterminer les besoins et les contraintes de chacun ;

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Concevoir des locaux suffisamment accessibles à toutes les générations, y compris les personnes âgées.

8. EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation : Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre - Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Choix du site et réalisation des aménagements	OK	Rapport annuel du PCDR Amélioration effective : choix de la stratégie à développer (optimisation, agrandissement, rénovation ou construction neuve), réalisation effective des aménagements

Indicateurs de résultat : Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible – Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Polyvalence des lieux : nombre et diversité des associations utilisant l'infrastructure	Au moins 3 nouvelles associations	Rapport annuel de la structure de gestion Rapport annuel du PCDR
Utilisation : nombre d'activités organisées par an (réunions, ateliers, animations, fêtes...)	120 activités	Rapport annuel de la structure de gestion (nombre d'activités x fréquence/an)
Fréquentation : nombre de personnes participant à ces activités	800 personnes	Rapport annuel de la structure de gestion (nombre d'inscrits / associations + participants aux festivités)
Adéquation du site et satisfaction des usagers	satisfaction	Questions aux relais locaux : satisfaction des usagers, satisfaction des riverains (nuisances), adéquation des aménagements aux besoins...